

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

Les travailleurs détachés

Déclaration du groupe de la CFDT

Cet avis intervient opportunément, dans un contexte de conjonction entre :

- d'une part, de fortes dérives dans l'usage et l'exercice accrus du travail détaché ;
- d'autre part, les manifestations de professionnels, de plus en plus nombreux, syndicalistes et employeurs, pour exiger une régulation renforcée du dispositif ;
- et, enfin, l'affirmation nette d'une volonté politique, de plusieurs États européens, de bien mieux encadrer et contrôler le travail détaché.

Le gouvernement français se situant à la pointe de l'action concrète en ce sens, notamment avec les lois Savary, en 2014, et Macron, en 2015.

En mettant l'accent, par une première série de propositions, sur la nécessaire évolution du cadre européen, l'avis met en exergue des éléments cruciaux à l'origine des dérives constatées dans les pratiques du travail détaché :

- les distorsions entre les régimes nationaux de protection sociale en Europe ;
- les carences des règles européennes, qui privilégient la libre prestation de service ;
- et, aussi, l'insuffisante coopération entre les États membres.

Le détachement se développe rapidement et dangereusement. Marqué d'insuffisances du droit et de dérives dans les pratiques, ce développement se fait trop souvent au détriment du travail décent, d'une concurrence loyale et d'une saine collaboration entre donneurs d'ordre et prestataires ou sous-traitants.

Cette situation crédibilise les arguments pour la construction d'une Europe sociale, pour donner un avenir à l'Union européenne à laquelle puissent encore s'attacher, et l'idée, et le fait, du progrès social et économique.

Dans le domaine du travail détaché, cet avis contribue, concrètement, à cette construction et à cet avenir, par ses recommandations, pour le niveau européen.

Il énonce également des propositions pour le niveau national, toutes pertinentes et que nous soutenons donc.

Parmi celles-ci, répondant à la saisine, plusieurs concernent le rôle des partenaires sociaux pour lutter contre la fraude et traiter décemment les travailleurs détachés. Nous insistons auprès du gouvernement pour qu'il mette en place :

- les instruments pour permettre la liaison des syndicats et des travailleurs détachés ;
- les moyens des services et des agents publics concernés, leur permettant d'effectuer leurs missions pleinement et dans de bonnes conditions ;
- les outils de traçabilité du travail détaché, pour permettre de disposer de données fiables qui doivent être accessibles aussi aux partenaires sociaux, pour révéler les situations problématiques et les résoudre, y compris s'agissant du manque de certaines qualifications au plan local.

Au total, voilà un avis sur les travailleurs détachés qui fait des recommandations, précises et opérationnelles, pour encadrer intelligemment et contrôler efficacement cette forme d'emploi et de service.

La CFDT a voté cet avis.